

Samer, le 11 mars 2025

**Procès-Verbal de la
Réunion de Conseil Municipal
Du lundi 10 mars 2025 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 10 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Christophe DOUCHAIN, Maire de SAMER.

Etaient présents : M. DOUCHAIN, M. MARTEL, Mme LEFEBVRE, M. VAN ROEKEGHEM, Mme BASTIDE, M. MAQUINGHEN, M. LOUVET, Mme MEKLEMBERG, M. BAILLY, M. BALLY, Mme ROGEZ, Mme BEAUSSE, Mme ROUX, Mme CHATILLON, Mme DELATTRE, M. CARLU, M. BUIRETTE, M. NAUDET, M. LABONTE, M. JOUGLEUX, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : Mme POCHET (ayant donné pouvoir à Mme ROGEZ), Mme COLOMBO (ayant donné pouvoir à M. VAN ROEKEGHEM), Mme HUDNER (ayant donné pouvoir à M. JOUGLEUX), M. DARCHEVILLE, M. SAILLY (ayant donné pouvoir à M. BUIRETTE), Mme WALLE (ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE).

21 présents + 5 pouvoirs + 1 absent

M. le Maire prend la présidence de la réunion de conseil. Il procède à la vérification du quorum. Celui-ci étant atteint, il ouvre la séance.

M. JOUGLEUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Comptes Financiers Uniques
- Demandes de subventions
- Convention avec l'agence de l'eau
- Conventions avec « 30 Millions d'Amis » et « Protégeons les chats de Samer »
- Règlement des événements forains
- Horaires de l'école Coustès
- Prêt de main d'œuvre
- Spectacles des « Thibautins »
- Spectacle « La Belle Hélène »
- Animation repas des aînés

BUDGET

Débat d'orientation budgétaire 2025

La présentation se fait en 2 parties : la partie rétrospective et la partie perspective sur les projets de la commune.

M. VAN ROEKEGHEM présente la première partie du rapport d'orientation budgétaire de façon explicite, claire et synthétique. Il rappelle que ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Les principaux éléments sont repris dans le rapport que les élus ont tous reçu avec la convocation. Il remercie la DGS et la DGA pour la rédaction de ce document. Il commence par présenter la situation et les orientations budgétaires de la ville de Samer. Pour 2024 en section de fonctionnement, il y a 4% d'augmentation en recettes (3% en recettes réelles) et 4 % en dépenses (6 % en dépenses réelles) par rapport à 2023. Cette année un focus sur les recettes périscolaires a été présenté dans le DOB.

M. LOUVET ajoute que les dépenses dans le domaine périscolaire montrent la volonté de la commune pour la jeunesse, les centres de loisirs accueillent de plus en plus d'enfants et les chiffres repris dans le DOB méritent d'être communiqués à la population.

M. le Maire indique que les enfants sont une priorité et que la commune a la volonté de continuer dans ce sens. Les visites des représentants DDEN montrent que la commune fait beaucoup de choses pour les écoles. La commune pourrait faire le choix de réduire les dépenses en matière scolaire et périscolaire mais ce n'est pas la volonté des élus.

M. VAN ROEKEGHEM présente pour 2024 la section d'investissement. Pour la réfection de la toiture de l'église, les travaux sont presque terminés. M. le Maire rappelle que nous avons eu la bonne surprise d'obtenir une subvention de la région.

Pour la réalisation des jardins familiaux, Mme BASTIDE explique qu'il reste à installer des cabanons.

Pour la réfection de voirie suite aux inondations, M. BALLY indique qu'il reste l'impasse Sainte Beuve, le chemin de Cape et le chemin de Bellozanne mais que le reste des travaux est terminé.

M. VAN ROEKEGHEM indique que 78 % des dépenses d'investissement sont réalisées ou engagées par rapport au budget prévu et en matière de recettes 97 % sont réalisées. Les ratios d'endettement et de désendettement sont très bons. La dette décroît progressivement suite à la sagesse de la commune et la renégociation des prêts il y a quelques années. Cette stratégie de désendettement doit permettre d'envisager un emprunt conséquent pour financer la majeure partie des investissements à venir. Les services doivent continuer de fonctionner et des investissements sont à prévoir. Diverses estimations ont été faites en matière d'emprunt et il faudra affiner quand nous aurons les diverses participations demandées aux partenaires en fonction des projets.

M. VAN ROEKEGHEM présente ensuite les budgets annexes (assainissement, le Parc et lotissement Rosa Bonheur). Les chiffres sont repris dans les différents CFU.

M. le Maire présente la partie qui correspond aux perspectives d'investissement. Les principaux projets à concrétiser d'ici la fin du mandat en fonction des priorités déterminées par le conseil municipal et en fonction des marges de manœuvre budgétaires sont :

- la rénovation et l'isolation de la salle Lemanski qui ne devrait pas commencer avant septembre.
- le mur d'escalade de la salle Lemanski (deux projets bien distincts pour la salle Lemanski afin de bénéficier de subventions maximales).
- la réhabilitation de l'ancienne école place de l'Abbaye et les travaux de la maison de l'Abbaye, à la base il y avait un projet avec la salle des fêtes mais le montant estimé des travaux est trop important.
- le carrefour giratoire de la RD901 avec l'avenue Henri Mory. M. NAUDET fait remarquer qu'un rond-point est cher. M. le Maire explique qu'il doit être conventionné pour les convois exceptionnels.
- le projet de la rue de la Marbecque pour rejoindre la rue de Questrecques. M. le Maire ajoute que l'achat de la maison aux feux tricolores est finalisé et qu'avec l'avis de l'ABF et du Département un projet de rond-point franchissable va être proposé et qu'il coûtera moins cher. M. MAQUINGHEN donne l'exemple du récent rond-point réalisé à la sortie de Wailly-Beaucamp. M. NAUDET demande pourquoi celui d'Intermarché ne serait pas un rond-point franchissable. M. MAQUINGHEN explique que les fondations posent problème. M. BALLY et M. NAUDET se demandent si un simple rond-point franchissable sans travaux sur le fond de la route pourrait être envisagé. M. NAUDET donne l'exemple dans la Loire près des centrales nucléaires où il y a des ronds-points franchissables mêmes avec les convois exceptionnels. M. le Maire propose de revoir avec le Département et le cabinet d'études. M. LABONTE ajoute que la question mérite d'être posée.
- l'enfouissement des réseaux, les travaux ne doivent plus tarder à démarrer pour bénéficier des subventions déjà accordées (rue de Neufchâtel, rue Roger Salengro, rue de Questrecques, rue Ferdinand Farjon). M. BALLY ajoute que les réseaux ne sont pas enfouis dans la rue des Marronniers.
- l'aménagement d'un schéma cyclable communal. M. le Maire explique que l'opération se fait en plusieurs phases, pour bénéficier du million de la Région attribué dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg. M. MAQUINGHEN insiste sur le fait que c'est autour du centre. M. VAN ROEKEGHEM explique que comme des travaux sont envisagés avenue Henri Mory, cet aménagement pourrait se cumuler. Des chantiers prioritaires pour les voies cyclables ont été ciblés comme l'avenue Henri Mory et aux alentours du collège.
- la réfection de l'avenue Henri Mory qui est fortement dégradée, les travaux estimés sont moins élevés que prévus. M. MAQUINGHEN s'étonne

du reste à charge pour la commune pour les travaux. M. VAN ROEKEGHEM rappelle que dans ce coût figure également les études.

- le programme de vidéoprotection, beaucoup de caméras sont vétustes. M. BALLY explique que nous venons d'acquérir 6 caméras qui ne seront plus commercialisées par la suite, le prix d'une caméra va fortement augmenter.

- l'installation de panneaux lumineux à LEDS pour l'affichage des informations et événements communaux, Mme CHATILLON explique que cela éviterait les affichages sauvages un peu partout dans la commune.

- le programme de réfection de toitures des bâtiments communaux.

- l'agrandissement ou la rénovation de la salle de musculation. M. MARTEL explique qu'en faisant uniquement de la rénovation, nous pouvons récupérer une surface comprise entre 80 et 100 m² et que l'étage est très peu utilisé.

- le projet modulaire toilettes + douches + vestiaires + salle de réunion au complexe Basilien. M. MARTEL explique que les vestiaires sont obligatoires dans le cadre des championnats de tennis. Le permis de construire est en cours.

- la réfection de l'accueil de la mairie. M. le Maire explique que c'est ancien et que les employés de l'accueil sont dans un endroit assez étroit. Un plan a été réalisé.

M. BAILLY revient sur l'avenue Henri Mory pour savoir si on parle de la partie haute ou de la partie basse. M. le Maire explique que c'est la partie haute qui va de la place à Intermarché. M. BAILLY explique qu'avec la taxe d'aménagement de la MAS nous avons pu aménager les abords extérieurs de la MAS. Au jour d'aujourd'hui les handicapés n'ont pas de trottoir à droite pour descendre à la maison du cheval. Depuis qu'il est à la retraite, il a eu l'occasion de les faire traverser mais il faudrait aménager à partir du foyer la Ruelle. M. le Maire ajoute que deux maisons ont été acquises par l'IME avec pour projet de les abattre, il faudrait profiter de ces travaux pour créer un trottoir à cet endroit. Le projet est toujours prévu au budget de l'IME pour simplifier l'entrée et la sortie des bus. M. BAILLY demande s'il y a possibilité de demander à la CCDS.

- le parcours santé, une partie du matériel a été livré et doit être installé.

- le musée, il y a encore des œuvres à acquérir et rénover.

M. le Maire présente les principaux projets à concrétiser à plus long terme : - la création d'un pôle culturel à la maison de l'Abbaye. M. BALLY ajoute que des travaux de rénovation en interne sont en cours pour les accueils de loisirs et ils devraient être terminés pour avril.

- la construction d'un groupe scolaire. M. le Maire rappelle que des terrains sont en cours d'acquisition par le CCAS autour du château d'eau. M. BAILLY demande si on peut faire appel à un concours d'architecte. Mme BEAUSSE ajoute que nous avons déjà fait des concours d'architecte notamment pour la place mais que cela n'a abouti à rien.

- le verdissement et le réaménagement des places. M. le Maire explique que l'on pourrait mettre des arbres en commençant devant la mairie, en enlevant des pavés et en mettant des grilles ou des bacs, l'ABF n'est pas contre. Le million de la Région pourrait entrer dans cette opération.
- La construction d'une salle multi-activités au complexe sportif Basilien. Le projet est hors de portée actuellement.

Mme DELATTRE fait remarquer que les travaux du 2^{ème} étage de la mairie ne sont pas terminés depuis la mise en place de l'ascenseur. Mme DELATTRE n'a pas pu prendre de stagiaire l'an dernier par peur de blessures. Mme BASTIDE fait remarquer que les agents des services techniques sont très occupés. M. le Maire répond que cela va être ajouté et que Mme DELATTRE a raison de le resignaler.

M. MILLE demande quelle est la priorité des priorités. M. le Maire répond que c'est la salle Lemanski car elle représente un gouffre financier en matière de consommation de gaz. M. MARTEL explique que les associations se plaignent régulièrement des températures trop basses dans la salle alors que nous consommons énormément. Mme DELATTRE demande si ça sera toujours du gaz. M. le Maire répond qu'il y a un projet de panneaux photovoltaïques et de pompe à chaleur.

M. le Maire quitte la séance pour le vote des CFU : en son absence M. MARTEL, 1^{er} Adjoint, préside la séance.

M. VAN ROEKEGHEM présente les Comptes Financiers Uniques 2024.

Compte Financier Unique Budget Général 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 136 472,40	5 089 149,05	8 228 622,35
	Recettes réalisées (t)	B	1 216 657,85	5 218 163,51	8 434 821,16
	Restes à réaliser	C	801 566,49	0,00	801 566,49
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 620 605,05	5 701 299,67	8 321 904,72
	Dépenses réalisées (t)	E	1 153 759,16	4 626 022,63	5 779 781,79
	Restes à réaliser	F	976 898,03	0,00	976 898,03
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	62 898,49	592 140,88	655 039,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-318 867,35	612 149,72	293 282,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-255 968,86	1 204 290,60	948 321,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-85 099,54	0,00	-85 099,54
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-341 068,40	1 204 290,60	863 222,20

) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2024 du Budget Général.

Compte Financier Unique Budget Annexe Assainissement 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 922 187,16	146 483,41	3 070 670,57
	Recettes réalisées (1)	B	1 981 667,17	126 788,35	2 108 365,52
	Restes à réaliser	C	769 839,04	0,00	769 839,04
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 521 304,47	285 085,54	4 806 390,01
	Dépenses réalisées (1)	E	3 756 544,35	215 686,13	3 974 230,48
	Restes à réaliser	F	478 415,21	0,00	478 415,21
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 776 977,18	-88 896,78	-1 865 863,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 599 117,31	136 602,13	1 735 719,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-177 859,87	47 715,35	-130 144,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	291 423,83	0,00	291 423,83
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	113 563,98	47 715,35	161 279,31

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernant les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2024 du Budget Annexe Assainissement.

Compte Financier Unique Budget Annexe Le Parc 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	330 915,60	289 607,37	620 522,97
	Recettes réalisées (1)	B	852,60	0,00	852,60
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 000,00	335 527,60	336 527,60
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	5 462,60	5 462,60
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	852,60	-5 462,60	-4 610,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-329 915,60	45 920,23	-283 995,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-329 063,00	40 457,63	-288 605,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-329 063,00	40 457,63	-288 605,37

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernant les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2024 du Budget Annexe Le Parc.

Compte Financier Unique Budget Annexe Lotissement rue de Questrecques 2024

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	297 531,42	393 021,00	690 552,42
	Recettes réalisées (1)	B	64 040,44	106 366,20	170 406,64
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	119 703,00	417 236,42	536 939,42
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	64 040,44	64 040,44
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	64 040,44	42 325,76	106 366,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-177 826,42	31 230,83	-146 595,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-113 787,98	73 556,59	-40 231,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-113 787,98	73 556,59	-40 231,39

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernant les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2024 du Budget Annexe Lotissement rue de Questrecques.

M. le Maire réintègre la séance.

Il remercie M. VAN ROEKEGHEM, Mme LANNOY la DGS, Mme SEILLIER la DGA, Mme VASSEUR la comptable pour la préparation.

Demande de DETR Giratoire Avenue Mory/RD 901

Une demande de DETR a été déposée pour l'opération d'aménagement d'un Giratoire Avenue Mory/RD 901. Des dépenses ont été considérées comme éligibles par les services de la sous-préfecture : Assainissement eaux pluviales (30 445 €), signalisation (45 725 €), espaces verts (9 050 €). Le nouveau plan de financement est le suivant :

Aménagement d'un giratoire au carrefour entre la RD 901 et l'avenue Henri Mory

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en HT		Recettes		
Travaux (estimatif)	607 631,00 €	DETR	110 842,20 €	17%
		OSMOC	180 000,00 €	27%
AMO-AVP	16 000,00 €			
AMO-suivi de chantier	31 800,00 €			
		Fonds propres	364 588,80 €	56%
TOTAL	655 431,00 €		655 431,00 €	100%
TOTAL TTC	786 517,20 €			
Reste à charge TTC	495 675,00 €			

La subvention DETR correspondante s'élèverait donc à 110 842 € contre 133 233 € précédemment demandé.

M. le Maire ajoute que la demande sera faite pour un giratoire franchissable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de DETR pour le giratoire avenue Henri Mory/RD 901.

Demandes de subventions – Rénovation de la Salle Lemanski

Diverses demandes de subventions sont à faire pour la rénovation de la salle Lemanski :

- A la région
- A l'Agence Nationale du Sport

- A l'agence de l'eau (pour la récupération des eaux pluviales)
- A la Fédération Départementale d'Energie
- Au Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale

RENOVATION SALLE DE SPORTS LEMANSKI

Plan de Financement Prévisionnel en HT

Dépenses		Recettes	%
Architecte-AMO	109 500,00 € Département	500 000,00 €	20%
Géomètre	8 500,00 € Région	250 000,00 €	10%
Etude de sol	7 500,00 € Fonds vert	253 253,75 €	10%
SPS-CT	18 000,00 € DETR	55 000,00 €	2%
BET structure	17 000,00 € DSIL	55 000,00 €	2%
Travaux (estimatif)	2 325 500,00 € Parc-FDE-CEE	25 343,34 €	1%
	Fonds Propres	1 347 402,91 €	54%
TOTAL HT	2 486 000,00 € TOTAL HT	2 486 000,00 €	100%
TOTAL TTC	2 983 200,00 € Reste à financer TTC	1 844 602,91 €	

Attention ! : de nouveaux chiffrages sont obtenus en dissociant la rénovation et le mur d'escalade.

Mme BEAUSSE demande à quoi va servir l'eau récupérée. M. le Maire répond que ça servira notamment pour l'arrosage pour les services techniques. M. NAUDET demande si les toilettes pourraient être repris sur la cuve. Pour les douches, l'eau doit être filtrée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les demandes de subventions pour la rénovation et l'isolation de la salle Lemanski.

Demandes de subventions – Mur d'escalade à la Salle Lemanski

MUR D'ESCALADE SALLE DE SPORTS LEMANSKI

Plan de Financement Prévisionnel en HT

Dépenses		Recettes	%
	Département	96 500,00 €	50%
	ANS	20 000,00 €	10%
	FFME	20 000,00 €	10%
Travaux (estimatif)	193 000,00 €		
	Fonds Propres	56 500,00 €	29%
TOTAL HT	193 000,00 € TOTAL HT	193 000,00 €	100%
TOTAL TTC	231 600,00 € Reste à financer TTC	95 100,00 €	

Diverses demandes de subventions sont à faire pour la réalisation du mur d'escalade :

- Au département
- A l'Agence Nationale du Sport
- A la Fédération Française Montagne Escalade

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les demandes de subventions pour la réalisation du mur d'escalade.

ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

Convention avec l'agence de l'eau – aides en faveur des particuliers

Par le biais d'une convention, l'agence de l'eau confère à la collectivité l'instruction, la liquidation et le paiement de ses aides à des attributaires particuliers dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau public, de gestion des eaux pluviales et/ou de mise aux normes de raccordements déclarés non-conformes, sous certaines conditions.

M. VAN ROEKEGHEM ajoute qu'il faudra l'avis du comptable public pour que la convention soit opérationnelle.

Convention en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de signer la convention avec l'agence de l'eau.

Convention avec 30 Millions d'amis – stérilisation et identification des chats errants

Lors de la réunion du 9 décembre 2024, il a été décidé de conventionner avec la Fondation 30 Millions d'amis et l'association locale « Protégeons les chats de Samer » afin de procéder à la capture, l'identification, la stérilisation des chats errants.

Depuis, la fondation 30 millions d'amis nous a fait parvenir sa convention (en annexe). Il s'avère que la subvention octroyée par la commune doit être versée au démarrage de l'opération.

Pour une campagne de stérilisation de 50 chats, la collectivité doit verser 2 750 € à la fondation 30 millions d'amis et la fondation 30 millions d'amis met la somme de 2750 € (soit un total de 5 500 € financés).

Après négociation avec un vétérinaire environ 70 chats pourraient être pris en charge (frais d'identification et de stérilisation uniquement pris en charge par la commune). Les frais complémentaires seront pris en charge par l'association Protégeons les chats de Samer.

Une convention doit être signée avec la fondation 30 millions d'amis et un avenant à la convention avec « Protégeons les chats de Samer » pour une inscription au budget et non au nombre de chats.

Mme CHATILLON demande s'il s'agit d'une enveloppe annuelle. M. VAN ROEKEGHEM répond que c'est bien une enveloppe annuelle mais qu'elle n'a pas vocation à être reconduite. Mme ROUX demande comment cela se passe financièrement. M. VAN ROEKEGHEM explique que la commune verse 2 750 € à la fondation 30 millions d'amis qui va ouvrir un budget avec leur propre participation, le vétérinaire envoie sa facture directement à la fondation.

M. LABONTE demande si la commune a un suivi. M. VAN ROEKEGHEM rappelle que l'association Protégeons les chats de Samer doit faire un rapport de ce qui a été fait. La commune peut contacter la fondation 30 millions d'amis pour savoir où on en est au niveau du budget. Mme ROUX demande si on a une idée du nombre de chats qui sont pris en charge par an. M. VAN ROEKEGHEM répond que nous n'avons pas d'idées précises de la population féline errante sur la commune mis à part les remontées de la police municipale et de l'association Protégeons les chats de Samer.

Convention et avenant en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis et de signer l'avenant à la convention avec l'association Protégeons les chats de Samer.

Règlement des événements forains

M. le Maire fait un résumé de ce règlement, il explique que c'est une nécessité de cadrer les choses avec les forains car chaque année la commune rencontre des difficultés avec eux. Les événements forains prennent place à l'endroit nommé par l'autorité territoriale et aux dates fixées préalablement. Les forains seront reçus prochainement car cette année la fête des fraises et la ducasse tombent le même week-end. Le stationnement des véhicules sur le lieu de la fête foraine doit être cadré également. Le montage et le démontage des manèges se feront selon les modalités fixées par la commune et dès la fermeture de la fête foraine. L'article 21 est à revoir et à modifier comme suit « Afin de garantir l'attrait de la fête, les établissements forains seront obligatoirement ouverts aux dates et horaires imposés par la collectivité ». Les tarifs votés en réunion du conseil municipal le 23 septembre 2024 seront transmis aux forains en même temps que le règlement. Le règlement sera envoyé à chaque forain.

Règlement en annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place le règlement destiné aux forains.

ÉCOLE-JEUNESSE

Nouveaux horaires Ecole Coustès

M. LOUVET rappelle que les horaires de l'école Coustès ont été modifiés en janvier 2023 pour permettre de réaliser 2 services à la cantine.

L'inspection académique a fait remarquer que suite au changement d'horaire de l'école (12h15-14h15) et du fait que les APC se déroulent sur la pause méridienne (13h35-14h05), les élèves en bénéficiant n'ont pas 1h30 de pause alors que celle-ci est imposée (12h15-13h35).

Il est proposé de modifier les horaires comme suit à partir de la rentrée de septembre 2025 :

8h40-12h10 (au lieu de 8h45-12h15)

14h20-16h50 (au lieu de 14h15-16h45)

Les APC auraient lieu de 13h40 à 14h10.

Ces horaires ont été testés sur la semaine du 3 au 7 mars 2025 et nous n'avons eu aucun retour négatif, les animatrices de la cantine ont été interrogées et ces horaires permettent d'allonger de 10 minutes le temps de repas ce qui est très bien.

Le conseil d'école se réunira le 14 mars 2025 pour en débattre.

L'autre solution était de faire les APC le soir mais cela risque de faire de longues journées pour les élèves et les enseignants risquent de perdre leur attention et il faut aussi prendre en compte les loisirs des enfants le soir après l'école.

M. NAUDET demande si ce changement aura un impact sur les horaires d'utilisation de la salle de sport le Trion. M. LOUVET répond que non. M. le Maire ajoute que pendant la semaine de test il n'y a pas eu d'élèves en retard malgré l'écart réduit de 5 minutes entre l'entrée à l'école maternelle et l'entrée à l'école élémentaire le matin ainsi que pour la sortie du midi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place des nouveaux horaires (8h40-12h10 et 13h20-16h50).

RESSOURCES HUMAINES

Prêt de Main d'œuvre – convention avec la commune de Tingry

M. le Maire explique que la commune de Tingry a émis le souhait de conclure une convention de prêt de main d'œuvre avec nos services techniques afin que notre personnel puisse installer et démonter leurs guirlandes lumineuses.

Le coût de la main d'œuvre serait facturé au prix coûtant et l'utilisation de la Nacelle 150 € la demi-journée.

Mme ROUX demande si on est assuré que toutes les autres communes voisines ne demandent pas la même chose. M. BALLY répond que nous serons dans l'obligation d'étudier les demandes et de refuser éventuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de signer la convention et fixe le tarif de l'utilisation de la nacelle à 150 € la demi-journée.

CULTURE – PATRIMOINE - ANIMATIONS

Spectacle des « Thibautins »

Mme DELATTRE propose une représentation de la troupe des « Thibautins » le samedi 17 janvier 2026

Elle propose de fixer les tarifs des entrées : un tarif unique à 10 € ou l'instauration d'un tarif réduit pour les moins de 16 ans.

Les élus souhaitent appliquer le même tarif qu'habituellement soit un tarif unique de 10 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de signer le contrat avec la troupe des « Thibautins » pour le 17 janvier 2026 et de fixer un tarif unique à 10 €.

Convention avec l'association Nocturnes d'Opale : Spectacle « La Belle Hélène »

M. LOUVET présente le projet de l'association Nocturnes d'Opale. Le 3 juin 2023 cette association a créé le spectacle " La Belle Hélène " au théâtre Monsigny de Boulogne-Sur-Mer, devant un public très nombreux. Les commentaires qui s'en suivirent furent très élogieux. Le metteur en scène, Romain Pascal, a adapté et modernisé le livret de l'œuvre de Jacques Offenbach, il situe l'action sur la Côte d'Opale dans l'époque actuelle.

L'argument : « Jacques Offenbach aime se moquer des puissants.. et avec la Belle Hélène, c'est l'occasion rêvée de s'en donner à cœur joie. La Belle Hélène fait rire et chanter aux dépens d'un mari trompé Ménélas.

Hélène est troublée par Pâris, elle lui résiste. Celui-ci réussit à la séduire. Ménélas les surprend, il fait chasser Pâris. Suit un dérèglement total des mœurs : les maris trompent leurs femmes, et vice-versa. Pour retrouver le calme, Hélène doit s'exiler, Pâris, déguisé, la suit. Le subterfuge est dévoilé. Les juges jurent de se venger. »

Dans le but d'ouvrir l'art lyrique aux nouvelles générations, l'organisateur du spectacle a fait appel aux écoles primaires de Samer. Les écoliers assisteront gratuitement à la représentation le 6 mai 2025 dans l'après-midi. Une quarantaine d'élèves (des écoles primaires Coustès et St Wulmer de Samer) se joindront au chœur et à l'orchestre Opal Sinfonietta

pour la séance du 7 mai au soir ouverte au public (cheffe de chœur Cécile Orient).

Tarif : 20 €, réduit 15€ pour les moins de 18 ans, gratuit pour les moins de 12 ans.

Dans ce cadre, ils proposent un partenariat avec la collectivité. Par cette convention, la ville de SAMER s'engage :

- À mettre gratuitement la salle Polyvalente Claude Bailly à disposition du lundi 5 mai 2025 à partir de 9h00 au mercredi 7 mai 2025, 23h00, pour l'installation, les répétitions et la représentation.
- À mettre à disposition pour le concert le régisseur qui sera présent sur le site.
- À veiller à la mise en œuvre des moyens techniques que disposent la régie de la salle polyvalente Claude Bailly, en application de la fiche technique qui sera délivrée par le DÉLÉGATAIRE (M. LOUVET a demandé confirmation à l'association pour qu'aucun matériel supplémentaire ne soit commandé en plus de celui présent dans la salle).
- À assurer la communication de l'évènement (journal municipal, site de la ville de SAMER, réseaux, affichage, invitations ,...). Les supports numériques étant fournis par le DÉLÉGATAIRE.
- La ville de SAMER accorde à titre exceptionnel une subvention de 3 000 € au DÉLÉGATAIRE afin d'aider à la réalisation de la manifestation.
- La ville de SAMER accorde au DÉLÉGATAIRE son droit à l'obtention de l'aide à la diffusion du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le délégataire s'engage :

- À assurer l'organisation de la manifestation dans les conditions suivantes (les cachets artistiques et les frais inhérents ; la rémunération des techniciens, régisseurs, habilleuses ; les frais d'hébergement et de restauration des artistes ; la gestion de la billetterie ; autres frais d'organisation).
- À fournir les textes de présentation et les photographies de bonne qualité pour assurer sa promotion.
- À régler les sommes dues à la SACD et à la SACEM.
- À donner à la ville de SAMER des places gratuites pour la communication.
- À avoir souscrit une assurance couvrant les risques relevant de sa responsabilité et à déposer une attestation d'assurance.
- Une fiche technique élaborée par le DÉLÉGATAIRE sera remise à la ville de SAMER. Elle précisera les modalités techniques et les adaptations nécessaires au bon déroulement du spectacle à la charge de la ville de SAMER selon ses possibilités.

Mme CHATILLON demande si les mêmes demandes sont faites à la ville de Calais car ils vont faire la même chose là-bas, elle s'interroge également

sur le temps de travail du régisseur pour connaître le coût de celui-ci en plus de la gratuité de la salle et de la subvention de 3 000 €.

Mme BASTIDE s'interroge sur la méthode utilisée par cette association pour présenter son spectacle. M. le Maire explique que ce sont des professionnels qui viennent de grandes villes françaises et étrangères, qu'ils sont rémunérés et qu'ils font participer les enfants. M. LOUVET ajoute que c'est un spectacle d'une très grande qualité.

M. CARLU explique que l'association vis-à-vis des associations samériennes pourrait au moins payer la location de la salle car elle va toucher les entrées et la subvention de 3 000 €. Il ajoute que c'est une très bonne idée d'amener ce genre de culture à Samer et qu'il est favorable à ce projet.

Le conseil municipal avec une abstention (M. CARLU) et deux votes contre (Mme DELATTRE et M. MILLE) accepte que M. le Maire signe la convention et ajoute que M. le Maire négociera le nombre de places offertes.

Repas des aînés

M. le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le jeudi 29 mai et il est proposé de signer un contrat d'animation avec Roby Spectacles pour 990.00 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat avec Roby spectacle.

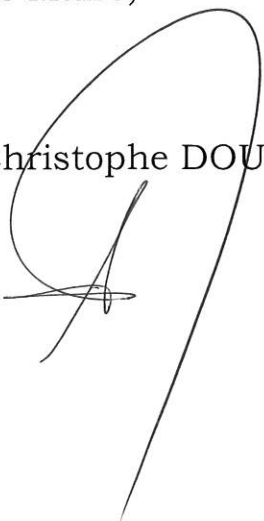
INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements deuil de Mme Christèle LEFEBVRE
- Remerciements deuil de Mme Thérèse LACHERÉ
- Remerciements deuil de Mme Huguette WAYOLLE SORET

La séance est close à 22h18.

Le Maire,

Christophe DOUCHAIN.



Le secrétaire,

David JOUGLEUX.

